

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BMO Portefeuille FNB équilibré	21 juin 2013	Ontario
BMO Portefeuille FNB conservateur		
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents		
BMO Portefeuille FNB actions de croissance		
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe		
BMO Portefeuille FNB croissance		
BMO Fonds d'actions privilégiées		
BMO Portefeuille FNB sécurité		
BMO Fonds équilibré en dollars US		
BMO Fonds de dividendes en dollars US		
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect		
BMO FNB dividendes gestion tactique		
Redknee Solutions Inc.	19 juin 2013	Ontario
Surge Energy Inc.	17 juin 2013	Alberta
Vanguard FTSE Canada All Cap Index ETF	19 juin 2013	Ontario
Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF		
Vanguard Global ex-U.S. Aggregate Bond Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
ETF Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index ETF (CAD-hedged) Vanguard U.S. Total Market Index ETF		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds FÉRIQUE REVENU COURT TERME Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES Fonds FÉRIQUE ACTIONS Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN Fonds FÉRIQUE EUROPE Fonds FÉRIQUE ASIE Fonds FÉRIQUE MONDIAL	21 juin 2013	Québec - Ontario
Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund	25 juin 2013	Ontario
Brookfield Property Partners L.P.	21 juin 2013	Ontario
Capital International – Croissance et Revenu	19 juin 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Capital International – Occasions Totales Marchés Émergents <sup>MS</sup>		
Capital International – Actions Mondiales		
Capital International – Actions Internationales		
Capital International – Actions Américaines		
First Asset Global Dividend Fund	21 juin 2013	Ontario
First Asset Canadian Convertible Bond Fund		
First Asset REIT Income Fund		
First Asset Utility Plus Fund		
First Asset Canadian Energy Convertible Debenture Fund		
Fonds de croissance asiatique Templeton	25 juin 2013	Ontario
Fonds de marchés frontaliers Templeton		
Fonds d'orientation américaine Bissett		
Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton		
Fonds d'actions essentielles canadiennes Franklin Templeton		
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	24 juin 2013	Ontario
Harvest Canadian Income & Growth Fund	20 juin 2013	Ontario
Priviti Oil & Gas Opportunities Limited Partnership 2013	19 juin 2013	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères	20 juin 2013	Ontario
Catégorie Mackenzie Sentinelle Canadien rendement à court terme		
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie		
Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Fonds d'occasions mondiales Galileo	20 juin 2013	Ontario
Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré (auparavant, Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré canadien)	25 juin 2013	Ontario
Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance (auparavant, Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance canadienne)		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 juin 2013	29 septembre 2011
Banque de Montréal	24 juin 2013	5 avril 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	26 juin 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	20 juin 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	20 juin 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 juin 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 juin 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	24 juin 2013	21 octobre 2011
Crédit Ford du Canada Limitée	17 juin 2013	13 mai 2013
Finning International Inc.	18 juin 2013	22 mai 2012
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 juin 2013	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 juin 2013	26 mars 2013
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.	18 juin 2013	14 juin 2013

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Canada Lithium Corp.	2013-05-15	27 556 débetures subordonnées non garanties convertibles	27 556 000 \$	7	75	2.3
Cequel Communications Holdings I, LLC / Cequel Capital Corporation	2013-05-16	Billets de premier rang	31 620 000 \$	3	2	2.3
Dealnet Capital Corp.	2013-05-22	350 débetures non garanties convertibles	350 000 \$	7	0	2.3
Diamondback Energy, Inc.	2013-05-21	400 000 actions ordinaires	12 052 000 \$	1	4	2.3
Element 79 Capital Inc.	2013-05-17	2 506 666 d'actions ordinaires	188 000 \$	0	2	2.3
Émotion-Estérel inc.	2012-12-01 au 2012-12-06	17 unités de copropriété hôtelière	4 150 000 \$	17	0	2.3 / 2.10
Produits forestiers Résolu Inc.	2013-05-08	Billets de premier rang	89 552 048 \$	4	16	2.3
Société d'épargne des autochtones du Canada	2013-04-29 et 2013-05-01	7 obligations	7 000 \$	2	0	2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Société d'épargne des autochtones du Canada	2013-05-08, 2013-05-09, 2013-05-15, 2013-05-16	138 obligations	138 000 \$	7	0	2.9
Société d'épargne des autochtones du Canada	2013-06-01 et 2013-06-06	221 obligations	221 000 \$	2	0	2.9

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Autonomy Global Macro Fund Limited	2012-03-01 2012-11-01 2012-12-01	1 093 755,44 actions	175 607 550 \$	1	5	2.3
Bison Income Trust II	2012-12-04, 2012-12-07	21 700 parts	217 000 \$	2	2	2.9
Bison Income Trust II	2012-11-20	20 000 parts	200 000 \$	2	0	2.9
Bison Income Trust II	2012-12-03 au 2012-12-13	1 093 parts	10 930 000 \$	1	4	2.3 / 2.9 / 2.10
Bison Income Trust II	2012-11-28, 2012-11-29, 2012-11-30	40 500 parts	405 000 \$	2	1	2.9 / 2.10
Bison Income Trust II	2013-02-21 au 2013-02-27	43 640 parts	436 400 \$	2	5	2.3 / 2.9 / 2.10
Bison Income Trust II	2012-11-20	10 000 parts	100 000 \$	1	0	2.9
Brandes Corporate Focus Fixed Income Trust	2012-12-13	582 587,64 parts	5 249 368 \$	26	12	2.3



Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
BT Global Growth Fund LP	2008-03-31 au 2008-06-30	27 345,76 parts	385 000 \$	3	1	2.3
BT Global Growth Fund LP	2007-01-31 au 2007-12-30	168 108,66 parts	2 494 334 \$	18	5	2.3
BT Global Growth Fund LP	2010-01-31 au 2010-12-31	244 449,71 parts	4 421 000 \$	19	17	2.3
Discovery Global Opportunity Fund, Ltd.	2012-07-01	21 446,03 actions	14 267 400 \$	3	0	2.3
Fonds Alpha+ Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	130 884,63 parts	12 000 000 \$	1	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'actions américaines Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	479 744,80 parts	3 639 601 \$	5	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'actions américaines Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	150 914,54 parts	4 747 261 \$	466	235	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	1 580 913,31 parts	73 590 881 \$	1 131	476	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	6 555 024,05 parts	207 280 628 \$	27	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'actions canadiennes Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	1 271 468,81 parts	27 944 357 \$	785	437	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'actions de petite capitalisation Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	3 197 parts	3 964 394 \$	15	2	2.3
Fonds d'actions EAEO Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	307 330,03 parts	4 654 423 \$	15	9	2.3 / 2.10 / 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds d'actions globales Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	43 333,35 parts	375 027 \$	3	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'actions internationales Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	26 014 parts	15 661 270 \$	24	0	2.3
Fonds d'actions mondiales Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	2 440 617,55 parts	35 782 157 \$	164	206	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'actions spéciales Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	1 718 688,48 parts	32 692 000 \$	60	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'obligations corporatives Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	1 214 794 parts	145 719 569 \$	7	5	2.3
Fonds d'obligations Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	795 583,28 parts	9 100 335 \$	6	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'obligations univers corporatif Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	776 965 parts	81 150 941 \$	13	3	2.3
Fonds de marché monétaire américain Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	1 772 581,95 parts	105 331 275 \$	199	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds de marché monétaire Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	51 696 690,08 parts	516 966 900 \$	396	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds de placement privé institutionnel ROI	2012-01-01 au 2012-03-12	55 154,96 parts	5 686 500 \$	1	107	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds de placement privé pour salariés à revenu élevé ROI	2012-01-01 au 2012-11-05	2 198 476,12 parts	77 868 857 \$	2	839	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds de placement privé ROI	2012-01-01 au 2012-03-12	724 674,78 parts	84 069 383 \$	10	490	2.3 / 2.10 / 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds de placement privé stratégique ROI	2012-01-01 au 2012-11-05	1 150 678,98 parts	38 396 534 \$	2	254	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds de revenu d'actions Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	7 520 904 parts	147 009 018 \$	2 701	416	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds de titres à revenu fixe Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	664 206,74 parts	18 145 826 \$	407	97	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds équilibré global Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	646 060,32 parts	6 942 461 \$	7	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds équilibré Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	82 727,64 parts	3 340 609 \$	254	177	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds équilibrés Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	2 915 786,20 parts	40 500 609 \$	50	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds gestion en devises et d'arbitrage court terme Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	191 746 parts	20 743 612 \$	8	1	2.3
Fonds Marché Monétaire Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	40 588 175,70 parts	415 042 481 \$	593	177	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds obligataire à rendement total Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	1 025 838,08 parts	11 460 736 \$	97	5	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds quantitatif d'actions canadiennes Montrusco Bolton	2012-01-01 au 2012-12-31	248 737,28 parts	10 261 830 \$	1 437	279	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds Regar GSV 70 canadien	2012-01-01 au 2012-12-31	612 261,53 parts	7 768 003 \$	1 483	0	2.3
Fonds spécial d'obligations Jarislowsky Fraser	2012-01-01 au 2012-12-31	102 672,57 parts	1 099 666 \$	10	0	2.3 / 2.10 / 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Heathbridge Checkmark Equity Pooled Fund	2011-12-16 au 2012-12-15	502 646,93 parts	5 602 628 \$	14	1 387	2.3
Pennant Pure Yield Fund	2013-02-14	304 567 parts	3 045 670 \$	4	57	2.3 / 2.5 / 2.9
RP Debt Opportunities Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-01	6 975 439,31 parts	69 754 393 \$	7	94	2.3 / 2.10
SoundVest Portfolio Fund (The)	2012-12-01	436 450,86 parts	5 374 235 \$	1	35	2.10 / 2.19
Triumph Aggressive Opportunities Trust	2012-01-31 au 2012-10-31	62 624,31 parts	525 020 \$	1	61	2.3
Triumph Base Metals Advantage Fund	2012-02-29 au 2012-11-30	1 609 921,14 parts	15 872 296 \$	1	39	2.3
Triumph Capital Appreciation Trust	2012-01-31 au 2012-10-31	272 551,10 parts	2 089 980 \$	1	55	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### Orbite Aluminae inc.

Vu la demande présentée par Orbite Aluminae inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 31 mai 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du rapport financier intermédiaire non audité de l'émetteur ainsi que du rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 31 mars 2013 (les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 4 juin 2013 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 3 juin 2013.

Louis Auger  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0080

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».